



Accident voiture -moto dans impasse

Par **flo14**, le **04/06/2010** à **02:35**

Bonjour,
j'habites dans une impasse où la visibilité est mauvaise. nous devons rouler au pas et marquer un arrêt lorsqu'un voisin manœuvre pour sortir. hier en sortant de mon domicile, alors que je m'étais avancé et marqué un arrêt pour observer la circulation une moto m'a percuté l'aile avant. la vitesse excessive et le manque de vigilance l'a empêché de freiner et de m'éviter. qui est responsable? puis-je obtenir un 50-50? merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **04/06/2010** à **07:43**

Bonjour,

Si, sur le constat, vous avez coché la case "était à l'arrêt", les torts seront à 100 % pour l'autre véhicule.

Par **flo14**, le **04/06/2010** à **09:56**

merci de votre réponse, il n'y a pas eu de constat rempli car la police est venue sur place et je suis convoqué pour faire ma déposition aujourd'hui.